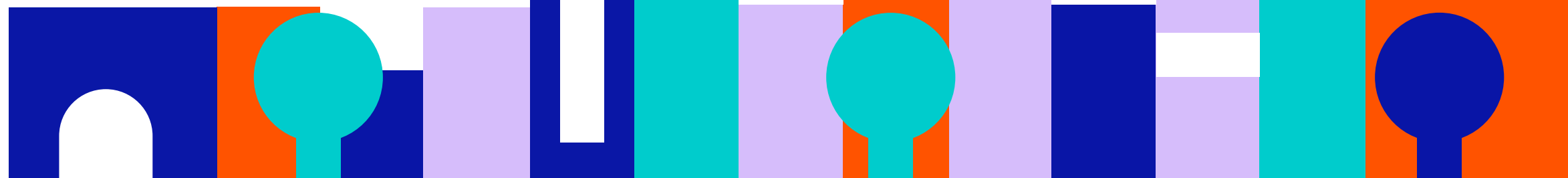


# Appel à projets Ingénierie financière – ACTEE x Banque des territoires

Webinaire du 24 mars 2026



**ACT'EE**  
Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique



Programme  
financé  
par



Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE

En  
partenariat  
avec



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# 1.

# Contexte & objectifs

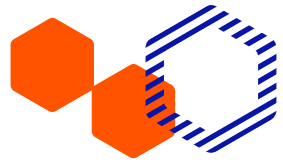


# Contexte & objectifs

## Partenariat ACTEE x Banque des territoires

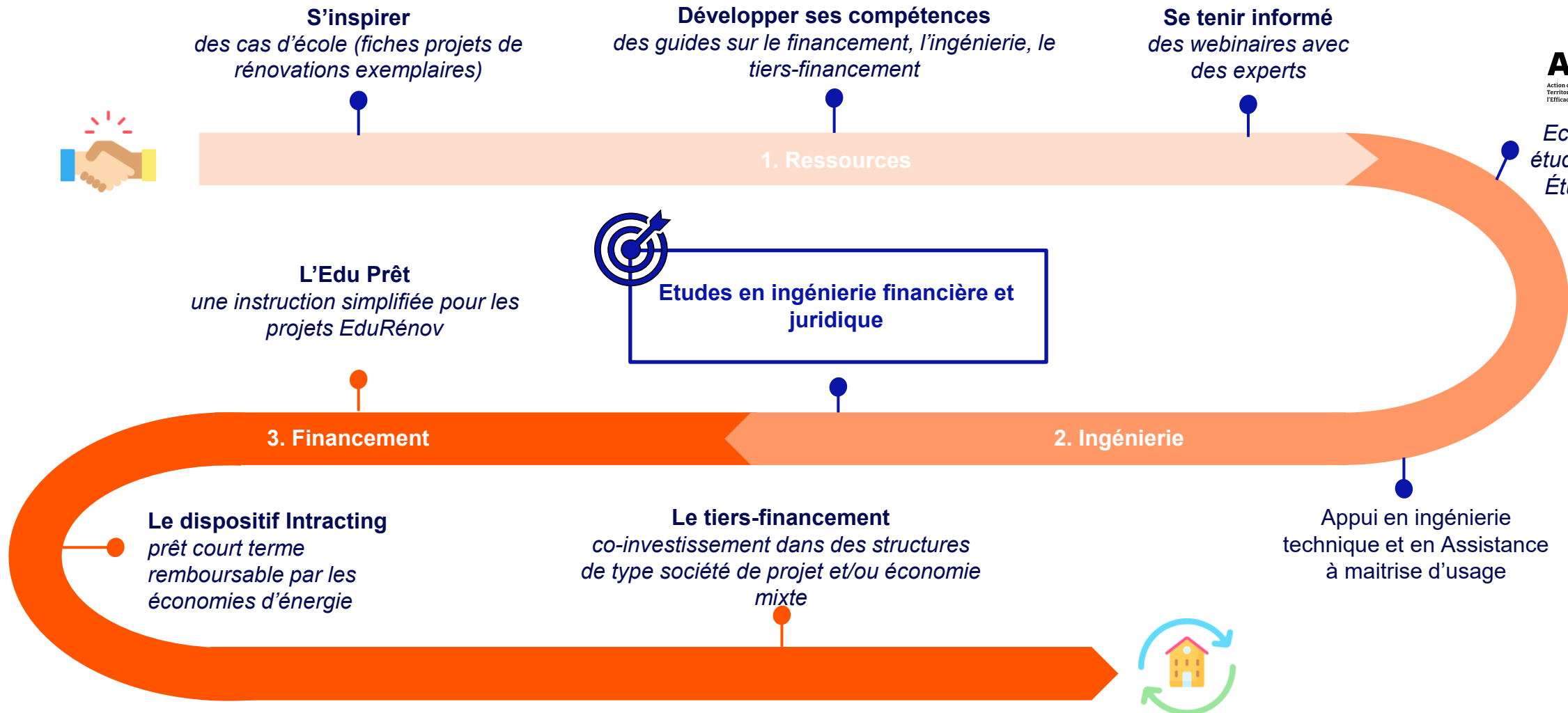
- **Partenariat stratégique** établi en **2023** pour accompagner les Collectivités territoriales à faire émerger leurs projets à travers l'ingénierie technique
- Ce premier partenariat a consisté en un co-financement par la Banque des Territoires, à travers le programme **EduRénov**, des appels à projets du programme ACTEE (bonification des subventions ACTEE...)
- **Renforcement du partenariat** : convention concernant la mise en place d'un **parcours d'accompagnement en ingénierie financière** pour l'année 2025-2026

# Parcours d'accompagnement du programme EDURENOV



**ACT'EE** | FNCCR  
Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

*Economies de flux,  
études énergétiques,  
Études de MOE...*



# Contexte & objectifs

## Contexte de l'AAP Ingénierie financière



# Contexte & objectifs

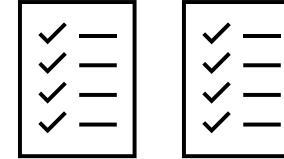
## Pourquoi mobiliser un appui en ingénierie financière ?

Un accompagnement en ingénierie financière permet de :

- **Mobiliser efficacement les ressources existantes** (subventions, prêts à taux préférentiels, etc.) et **optimiser son plan de financement**
  - **Porter un projet plus ambitieux et global**
- 1 Assure la soutenabilité budgétaire des projets
  - 2 Réduit le risque financier pour la collectivité
  - 3 Maximise l'impact des investissements

# Contexte & objectifs

**Un appel à projets en deux lots, pour s'adapter aux besoins de territoires :**



**Lot 1 : Mobilisation du marché à bons de commande d'ingénierie financière portée par EduRenov (Banque des Territoires)**

- 3 types de prestations proposées
- Prestations ponctuelles d'expertise
- Mobilisables rapidement

**Lot 2 : Mobilisation d'un expert en financement portée par ACTEE**

- Une expertise déployée dans les territoires
- Un déploiement sur le long terme

# 2.

# Cahier des charges

# Cahier des charges

Lot 1 : 3 missions mobilisables et cumulables

## Audit

Analyse flash, optimisation du plan de financement et proposition de scénarios

### Prestation 1

- Analyse de la situation financière de la collectivité au regard du projet de rénovation chiffré
- Proposition de scénarios budgétaires pour trouver le montage financier optimal et durable

## Carto

Identification et cartographie des financements

### Prestation 2

- Vision exhaustive et actualisée des options de financement disponibles au niveau local, nationale et européen et de leurs caractéristiques
- Recommandations opérationnelles

## Montage

Appui au montage des dossiers

### Prestation 3

- Appui au montage administratif et financier des dossiers de demande de financement
- Un maximum de 3 dossiers accompagnés

+ Partenariat BEI pour les collectivités fléchées via le dispositif « Fonds de Transition Juste »



# Cahier des charges

## Lot 1 : marché à bon de commande d'ingénierie financière portée par Edurénov

### Mon bâtiment est éligible s'il est un ...

Ecole, groupe scolaire



Collège, lycée



Cantine



Centre de loisirs et structure périscolaire, crèche municipale et PMI



Université



Équipement sportif (gymnase, piscine...)



### Critères de sélection

Type de projet : projet de rénovation visant à minima **40% d'économies d'énergie**

*\*Les projets des territoires ultramarins seront appréciés par le biais de critères liés à l'adaptation au changement climatique.*

Nombre de projets : entre 1 et 10 projets

Niveau de maturité : le projet de rénovation est en **phase de programmation** à minima

Besoin manifeste : témoigner d'un **réel besoin** d'appui en ingénierie financière

Temporalité : une priorisation sera donnée aux projets avec des **échéances calendaires proches**

# Cahier des charges

## Lot 2 : mobilisation d'un·e expert·e en financement portée par ACTEE

Diagnostics  
financiers

Réaliser des **diagnostics financiers**

Proposer des **scénarios de financement**

Conseiller et  
orienter

Conseil et oriente sur les **opportunités de financement**

Accompagne au **montage et au suivi de dossier**

Coordonner,  
articuler,  
valoriser

Participe au **Comité local des financeurs (le cas échéant)**

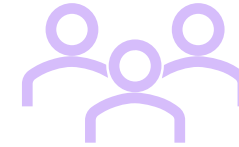
Articule l'action avec **les acteurs locaux** de la planification écologique

**Valorise les actions menées**

# Cahier des charges

## Lot 2 : mobilisation d'un expert en financement portée par ACTEE

Deux modalités pratiques de déploiement :



- Option 1 : **poste au sein de la SASU FNCCR**, sous hiérarchie ACTEE et mis à disposition des territoires
- Option 2 : **recrutement du poste par la collectivité lauréate** et cofinancé par ACTEE

*NB : sous réserve des arbitrages en cours sur le programme ACTEE 4*

# Cahier des charges lot 2

## Option 1 (poste SASU FNCCR) :

Expert·e mis à disposition pour accompagner les territoires, avec les contreparties suivantes :

- Mise à disposition d'un bureau dans les locaux
- Intégration effective dans l'organisation interne de la collectivité
- Mise en place d'une convention d'hébergement

## Planning visé (sous réserve d'ACTEE 4) :



# Cahier des charges

## Option 2 (poste au sein de la collectivité / de la structure mutualisatrice) :



- Formalisation d'une **fiche de poste** par la SASU FNCCR et partage à la collectivité lauréate



- L'expert recruté par la collectivité bénéficiera du **programme de formation** ainsi que la participation à la **communauté élargie des experts en financement**

# Cahier des charges

## Option 2 (poste au sein de la collectivité / de la structure mutualisatrice) :

- Système de recrutement similaire aux postes **d'économies de flux**
- En cas **d'avis favorable** du jury, un dépôt devra être effectué sur la **plateforme** d'ACTEE : <https://portail.programme-cee-actee.fr/public/dossier> (à compter de septembre 2026)

# Cahier des charges lot 2

## Lot 2 : critères de sélection des projets

- Être **lauréat du programme ACTEE**
- Avoir en propre / travailler en collaboration avec une structure porteuse de postes **d'économies de flux, de Conseiller en Energie Partagée, d'animateurs chaleur renouvelable, ou de Générateurs**
- **Nombre de projets** de rénovation énergétique et niveau de maturité
- **Impact** du ou des experts financiers (**surface/ taille/nombre** de collectivités couvertes et **typologie de collectivité** [rurales / urbaines] etc.)
- Cohérence de la **méthodologie de travail** proposée
- Capacité de **déploiement** au regard de la structuration interne
- Cohérence des **indicateurs de suivi** proposés

# Cahier des charges

## Les structures éligibles lot 1

Collectivités territoriales	Communes Départements Régions
EPCI à fiscalité propre	Communautés de Communes (CC) Communautés d'Agglomération (CA) Communautés Urbaines (CU) Métropoles
EPCI sans fiscalité propre	Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR) Pôles Métropolitains Syndicats Mixtes fermés et ouverts Syndicats intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) Syndicats intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM) Syndicats intercommunaux à la carte
Entreprises locales publiques	Sociétés d'Économie Mixte (SEM) Sociétés Publiques Locales (SPL) Sociétés d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP)
Agence d'ingénierie Territoriale à but non lucratif partenaires des Collectivités	Agences Locales Énergie Climat (ALEC) Agences Régionales Énergie Climat (AREC) Agences Techniques Départementales (ATD) Agences Techniques Régionales (ATR)

# Cahier des charges

## Les structures éligibles lot 2 – option 1 (poste au sein d'ACTEE)

EPCI à fiscalité propre	Communautés d'Agglomération (CA) Communautés Urbaines (CU) Métropoles
EPCI sans fiscalité propre	Syndicats Départementaux de l'Energie (SDE)
Agence d'ingénierie Territoriale à but non lucratif partenaires des Collectivités	Agences Régionales Énergie Climat (AREC) Agences Techniques Régionales (ATR) Ententes de Syndicats d'Energie

# Cahier des charges

## Les structures éligibles lot 2 – option 2 (poste au sein de la structure lauréate)

Collectivités territoriales	Régions Départements
EPCI à fiscalité propre	Communautés de Communes (CC) Communautés d'Agglomération (CA) Communautés Urbaines (CU) Métropoles
EPCI sans fiscalité propre	Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR) Pôles Métropolitains Syndicats Départementaux de l'Énergie (SDE) Syndicats Mixtes fermés et ouverts Syndicats intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) Syndicats intercommunaux à Vocation Multiple (SIVOM) Syndicats intercommunaux à la carte
Entreprises locales publiques	Sociétés d'Économie Mixte (SEM) Sociétés Publiques Locales (SPL) Sociétés d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP)
Agence d'ingénierie Territoriale à but non lucratif partenaires des Collectivités	Agences Locales Énergie Climat (ALEC) Agences Régionales Énergie Climat (AREC) Agences Techniques Départementales (ATD) Agences Techniques Régionales (ATR)

# 3.

# Modalités de candidature et calendrier

# Modalités de candidature lot 1

## Comment candidater ?

---

Remplissage **complet** du [formulaire de candidature](#)

Si plusieurs bâtiments concernés remplissage de [l'annexe téléchargeable](#) sur le site d'ACTEE

Pour toute question sur le lot 1, contactez l'équipe EduRénov : [edurenov@caissedesdepots.fr](mailto:edurenov@caissedesdepots.fr)

## Éléments demandés dans la candidature

---

- Informations sur le bâtiment (nom, adresse, m2, nombre d'usagers)
- Contexte du projet, travaux envisagés, ambition du projet
- Niveau de maturité et calendrier envisagé
- Prestations envisagées
- Contact du candidat

+ possibilité de **joindre tout document complémentaire** jugé utile à la candidature

# Modalités de candidature lot 2

## Éléments demandés pour le dossier de candidature (transmission par mail):

- Une **lettre d'engagement** à réaliser les actions mentionnées et notamment la mise à disposition d'un bureau à destination de l'expert en financement
- Une note sur la **méthodologie de travail** et **les indicateurs** de suivi proposés, ainsi que sur **la capacité de déploiement** de l'expert·e en financement et de ses missions
- **Nombre de projets** de rénovation énergétique et leur niveau de maturité (transmission des études énergétiques réalisées)
- Documents touchants aux **capacités financières** des collectivités (subventions déjà attribués, PPI, capacité d'emprunt/d'endettement)
- **Organisation interne** de la collectivité / structure mutualisatrice (présence d'un service marché public, d'un service financier, d'un service bâtiment, ou efficacité énergétique, etc.)
- **Liste des aides mobilisées** à date et massifications envisagées

# Calendrier lot 1

**3 dates de relève de candidature et 1 jury par date de relève**

11 février

Jury  
courant  
mars



30 avril

Jury fin  
mai début  
juin

25 juin

Jury  
courant  
juillet

10 collectivités lauréates  
pour 18 projets de  
rénovation



Annonce des lauréats et démarrage des prestations  
dans les semaines suivant le jury

# Calendrier lot 2

25 juin

Clôture des  
candidatures

Eté

Instruction

Eté

Jury

*NB : Le calendrier a été décalé compte tenu de l'échéance électorale*

# Calendrier des webinaires de présentation de l'AAP



## Accès au formulaire de candidature via le QR code ou le lien ci-dessous :

Appel à projets "Ingénierie financière" - ACTEE x Banque des territoires



[Formulaire de candidature](#)

# 4.

# Foire aux questions

# Foire aux questions

## Quels sont les bâtiments éligibles à ce nouvel appel à projets ?

- Pour lot 1 (BDT) les projets doivent remplir les conditions suivantes :
  - Rénovation d'un bâtiment scolaire, périscolaire ou sportif ;
  - Viser une réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie finale ;
  - Les territoires ultramarins bénéficient d'une appréciation adaptée au contexte climatique.

Les projets doivent être en phase pré-opérationnelle (audit énergétique réalisé, scénario de travaux en cours de définition) à minima.

- Le lot 2 (ACTEE) inclut tous les bâtiments faisant parti du patrimoine tertiaire des structures éligibles.

# Foire aux questions

## Est-il possible de candidater aux deux lots ?

- Oui, il est tout à fait possible de candidater aux deux lots si votre structure est éligible

## Est-ce que le cumul des différentes prestations du lot 1 est possible ?

- Oui, le cumul des différentes prestations du lot 1 est possible

# Foire aux questions

## **Est-il possible de valoriser un poste existant en tant qu'expert en financement ?**

- Pour être éligible au co-financement d'un·e expert·e en financement, il doit y avoir une création de poste. Toutefois, si vous disposez d'un profil en interne répondant aux critères du poste, il est possible de faire évoluer cette personne sur ce poste (à condition qu'un nouveau poste soit bien créé).

## **Si nous disposons d'un économe de flux, peut-il être identifié comme expert en financement dans le cadre de l'appel à projet ?**

- Non, le poste d'expert en financement doit être distinct du poste d'économe de flux, bien qu'ils soient amenés à travailler en étroite collaboration.

# Contacts



Lot 1 : [edurenov@caissedesdepots.fr](mailto:edurenov@caissedesdepots.fr)

Lot 2 : [s.hamdi@fnccr.asso.fr](mailto:s.hamdi@fnccr.asso.fr) et [l.couland@fnccr.asso.fr](mailto:l.couland@fnccr.asso.fr)



Lien vers la page de présentation de l'Appel à projets :

[Appel à projet « ingénierie financière » ACTEE x Banque des territoires - ACTEE](#)

**Des questions ?**

Suivez-nous  
sur LinkedIn



[www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)

[contact@programme-cee-actee.fr](mailto:contact@programme-cee-actee.fr)

# Merci pour votre écoute



**ACT'EE**

Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



Programme  
financé  
par



Programme  
co-porté  
par

